

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 065-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0342

Déposée le: 14.03.2014

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PS-JS-PSA (Bhend, Steffisburg) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 20.03.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Arrêt immédiat des économies dans les domaines des soins, de l'école obligatoire et du handicap

1. Le Conseil-exécutif est chargé, dans la mise en œuvre du budget 2014, de stopper immédiatement la réalisation des mesures d'économie suivantes :
 - a. Soins de longue durée (CHF 3,4 mio)
 - b. Handicap (CHF 3 mio)
 - c. Ecole obligatoire (CHF 4,5 mio)
2. L'abandon des mesures d'économie dans ces domaines doit être maintenu dans les années qui viennent.

Développement

Les résultats des comptes 2013 sont nettement meilleurs que ne le laissaient supposer les pronostics publiés avant le débat financier. Le Grand Conseil a pris ses décisions sous l'influence décisive des chiffres plus pessimistes de quelque 300 millions de francs.

Comme il faut supposer que le pessimisme des prévisions budgétaires concernant le revenu fiscal 2013 continuera de se déployer en 2014 et que de plus, le solde positif procurera une grande partie des montants inscrits au budget pour la résorption du découvert de l'année 2012, il faut mettre fin immédiatement aux mesures d'économie les plus pénibles.

Le Grand Conseil a pour position fondamentale de se refuser aux mesures d'économie dans la formation. C'est en tout dernier ressort qu'il s'est finalement résolu à voter l'augmentation de la taille des classes. Depuis que les comptes ont basculé dans les chiffres noirs, la situation d'urgence qui l'y a poussé n'existe plus, et il est tout à fait possible de renoncer à cette mesure qui devait permettre d'économiser 4,5 millions de francs.

De même, il faut mettre fin immédiatement aux mesures d'économie dans les soins de longue durée, qui devaient aboutir à l'économie de 3,4 millions de francs (soit 0,7%) et qui conduisent à des licenciements dans une situation déjà difficile pour le personnel. Pour les personnes âgées, la qualité des soins en a notablement souffert.

Enfin, il faut renoncer également à l'économie de 3 millions de francs visée par les mesures préconisées dans le domaine du handicap. Là encore, il en résulte un manque de personnel et donc de temps à disposition pour les activités des personnes handicapées et l'agencement de leur journée.

10,9 millions de francs est la somme totale de cette correction dans la mise en œuvre du budget. Par rapport à l'excédent des comptes 2013, ce ne sont que 7 pour cent, ou environ un pour mille du compte d'Etat. L'abandon des mesures d'économie apporterait un allègement réel pour les personnes concernées comme pour la formation et les soins, qui sont des domaines où il faut beaucoup de personnel.